



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Perpignan, le 1^{er} juillet 2026

Communiqué de presse

PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ÉVOLUTION ET PROLONGATION DE CERTAINES RESTRICTIONS

L'état des ressources en eau du département fait l'objet d'un suivi constant par l'ensemble des partenaires impliqués dans sa gestion : services de l'État, collectivités, usagers et experts, réunis au sein du comité de la ressource en eau.

Ce comité a été consulté par voie dématérialisée le 23 juin 2026 en vue d'adapter les mesures de restrictions pour correspondre au plus près à la situation hydrologique et météorologique.

Si les épisodes pluvieux du printemps avaient permis une très bonne recharge générale des nappes phréatiques, la récente et intense vague de chaleur qui touche l'ensemble de la France, associée à la hausse des prélèvements pour tous les usages en cette période estivale, accélère nettement la baisse des réserves souterraines.

Dans ce contexte de prévisions météorologiques à la hausse, après consultation des membres du Comité Ressource en Eau, le préfet des Pyrénées-Orientales a décidé d'aménager les mesures de restriction des usages de l'eau, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'environnement.

Concernant les eaux souterraines, les **nappes du Tech**, qui affichaient jusqu'alors une bonne dynamique, amorcent une baisse rapide sous l'effet des fortes températures. Afin de préserver la ressource et d'anticiper la suite de la saison, ce secteur est placé au niveau d'**Alerte**. Les autres nappes du département entament également leur baisse saisonnière mais conservent pour le moment un niveau haut grâce aux pluies hivernales.

Compte tenu de la situation hydrologique susceptible d'évoluer, les réunions des Comités Ressource en Eau sont maintenues cet été en présentiel afin de permettre une réaction accrue face aux changements de tendance.

Un nouvel arrêté préfectoral fixant ces niveaux et encadrant les usages de l'eau a donc été pris. Il est valable jusqu'au **31 août 2026 inclus**.

Au-delà de ces mesures, les utilisateurs sont appelés à continuer d'adopter un comportement responsable et économe en matière d'utilisation de l'eau. Il est nécessaire de maintenir ces efforts collectivement dans le but de préserver la ressource en eau et de sécuriser les usages pour l'été à venir.

Des campagnes de contrôle du respect de ces mesures sont régulièrement conduites par les services de l'État.

Les modalités de mise en œuvre de toutes ces mesures ainsi que la liste des communes concernées sont précisées dans l'arrêté préfectoral consultable sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-Pêche/Reglementation-de-l-Eau/Secheresse/Point-sur-la-situation-et-sur-les-restrictions-d-usages-de-eau>

La situation restant fragile, des mesures complémentaires pourraient être mises en place dans les semaines à venir, toujours en concertation avec les secteurs utilisateurs.